



PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du conseil d'établissement :			
Nom de l'école : Atelier	<input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE <input type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	Nombre d'élèves : 306	Nom du directeur : Kim Marleau Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) : Kim Marleau (directrice) et France Archambault (TES)
<i>Un environnement sain et sécuritaire est plus propice aux apprentissages et favorise la persévérance scolaire des élèves. La mise en œuvre d'une démarche intégrée, concertée et mobilisatrice facilitera l'atteinte des objectifs du <u>plan Réussir</u>.</i>			
Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) : Kim Marleau (Directrice), France Archambault (Technicienne en éducation spécialisée :TES), Maude Jodoin (enseignante), Anne-Sophie Charland (enseignante), Dominique Voyer (enseignante), Marélyne Poulin (conseillère pédagogique), Christina Carlomusto (enseignante).			

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école (art. 75.1)

1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence :

À l'automne 2012, tous les enseignants se sont rencontrés pour prendre connaissance de la loi 56. Ils ont choisi de créer un comité qui serait responsable de l'élaboration d'un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. Le premier mandat du comité a été de construire un questionnaire visant à sonder les élèves sur leur sentiment de sécurité à l'école et sur les actes de violence ou d'intimidation qu'ils vivaient ou non. Lors de cette première rencontre collective, il a aussi été convenu que les élèves devaient faire partie de l'équipe action autour du plan de lutte.

Le questionnaire a été distribué (et annoncé aux parents) en décembre 2012. Il a permis de mettre en lumière certains constats :

- La grande majorité des élèves se sentent *toujours* ou *souvent* en sécurité à l'école. Toutefois, on note que 11 élèves du 1^{er} cycle, 8 élèves du 2^e cycle et 1 élève du 3^e cycle disent se sentir *rarement* ou *jamais* en sécurité.
- En majorité, les élèves disent être *rarement* traités de noms qui leur font de la peine. Les lieux où se vit cette situation est principalement sur la cour d'école, suivie du couloir, de l'autobus, lors des périodes passées au service de garde, dans les toilettes et parfois dans les classes.
- À l'énoncé « on me fait mal physiquement », la majorité des élèves a répondu *rarement*. Les quelques élèves à répondre qu'il arrivait *parfois* et *souvent* qu'on leur fasse mal étaient au 1^{er} cycle. Le questionnaire a mis en lumière que ces événements se produisent très majoritairement sur la cour d'école.
- L'acte le plus souvent répété, selon les élèves, est d'être exclu d'un groupe d'amis. À cette question, les élèves ont plus fréquemment répondu *parfois*, *souvent* et *toujours*. Encore une fois, le lieu où se passent ces événements est principalement sur la cour d'école.
- Lorsque ces événements se produisent, les élèves vont majoritairement en parler à leurs parents plutôt qu'à l'enseignant ou au surveillant. L'autre solution la plus envisagée par les élèves est de s'isoler ou d'en parler à un ami.
- Si les élèves choisissent de ne pas en parler, c'est parce qu'ils se disent majoritairement gênés, les autres ont peur que ce soit pire après ou croient qu'il s'agit d'un phénomène normal.

L'analyse de ce questionnaire, combinée à la formation d'un comité qui inclut des élèves nous permettra de décider quels seront les moyens mis de l'avant pour améliorer le climat.

Nos priorités d'ici la fin de l'année scolaire 2012-2013 :

- A) Compléter le portrait de l'école en faisant une consultation auprès d'élèves représentants (de février à avril 2013)
- B) Planifier la mise en œuvre de notre plan de lutte pour l'année 2013-2014 (comité du plan de lutte, de mars à juin 2013 – 2 rencontres)

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :
- Partager l'analyse du questionnaire à l'équipe-école pour d'abord conscientiser l'ensemble des acteurs aux problématiques réelles de notre école. De plus, il s'agira de mobiliser l'ensemble des acteurs à trouver des moyens ciblés et efficaces pour contrer l'intimidation et la violence.
 - Partager l'analyse du questionnaire à l'ensemble des élèves par le biais d'une rencontre au gymnase avec la direction, la TES et les enseignants. Lors de cette rencontre, les inviter à signer un engagement collectif à contrer l'intimidation en adoptant des comportements pacifiques et responsables. Cet engagement, présenté sous la forme de livre géant, sera exposé dans l'entrée de l'école.
 - Uniformiser les étapes de résolution de conflits à l'ensemble des intervenants de l'école.
 - Constituer un comité d'élèves, animé par des représentants de l'école – enseignants, éducateurs, TES, etc. –, qui aurait comme mandat principal de trouver des moyens concrets pour responsabiliser les élèves sur leur apport au climat collectif positif. Rappeler les valeurs du projet éducatif (autonomie et interdépendance, liberté et responsabilisation, démocratie participative et engagement, effort et accomplissement de soi) de l'école à tous les acteurs. D'emblée, ces dernières développent des savoirs-faire et des savoirs-être faisant la promotion d'un climat collectif sain. Il s'agira alors de mettre de l'avant des moyens pour que ces valeurs soient enseignées et vécues non seulement à l'échelle de la classe, mais aussi à l'échelle de l'école. En 2013-2014, le comité d'élèves pourra réfléchir à la promotion collective de ces valeurs.
 - Maintenir les ateliers offerts aux élèves par l'AVSEC avec la présence des enseignants et de la TES, sur différents thèmes abordant, de près ou de loin, l'intimidation et la violence.
 - Poursuivre les activités en lien avec le programme « En forme et en santé », organisées par l'infirmière de l'école, qui traitent de thèmes en lien avec l'intimidation et la violence.
 - Mettre de l'avant un projet (déjà expérimenté à l'école) visant un meilleur encadrement des activités sur la cour d'école. Un comité de l'organisation de la cour pourrait être formé.
 - Proposer aux enseignants et aux élèves des idées d'activités ouvertes d'apprentissages inspirées du répertoire d'activités « Les comportements pacifiques au primaire » ayant comme thème les comportements pacifiques au primaire et d'autres banques d'activités. (Référence : Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires (DASSC), gouvernement du Québec – 1994)

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :
 - Maintenir les communications fréquentes entre les enseignants et les familles sur l'attitude des élèves;
 - Maintenir, dans notre bulletin, la section liée au développement d'attitudes en lien avec les valeurs préconisées à l'école Atelier;
 - Réfléchir à un moyen de concrétiser ces mêmes attitudes, mais hors des murs de la classe afin que tous les acteurs s'engagent à améliorer les endroits identifiés comme étant moins sécurisants par les élèves (se référer aux résultats du questionnaire);
 - Maintenir la communication régulière entre l'école et les parents (Info-parents, site Internet) et ajouter, aux moments opportuns, des capsules qui abordent nos actions liées à ce plan de lutte;
 - Inclure un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale de parents au mois de septembre concernant le plan de lutte contre l'intimidation;
 - Au besoin, offrir une soirée d'information sur le climat harmonieux et responsable tel que nous l'aurons alors défini aux parents;
 - Publication du plan de lutte sur le site web de l'école.
4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles qui sont applicables pour dénoncer une utilisation des médias sociaux ou des technologies de communication à des fins de cyberintimidation :
 - Remplir le formulaire « Fiche de signalement » (extrait du *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (protocole d'intervention)* de la commission scolaire des Hauts-Cantons)
5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne :
 - L'intervenant consigne le signalement à l'aide du formulaire « Fiche de signalement »;
 - L'intervenant (accompagné, au besoin, d'autres intervenants : TES, psychoéducatrice...) rencontre dans les plus brefs délais les personnes concernées (victime, agresseur et témoin);
 - L'intervenant convoque les parents et autres membres du personnel concernés;

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :

- Toutes les rencontres et tous les échanges autour d'un signalement se font dans un esprit de confidentialité, donc dans un court délai, dans un endroit approprié et à un moment approprié;
- Les rencontres se font uniquement entre les intervenants et parents concernés;
- Les fiches de signalement sont consignées dans un classeur gardé sous clé au bureau de la TES.

7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte :

- S'assurer que les étapes de réaction suite à un signalement soient respectées afin que les élèves sentent que leur sentiment de sécurité à l'école Atelier est une priorité pour tous;
- S'assurer que chacune des étapes du protocole soit prise en charge avec une attitude accueillante et rassurante;
- Rencontrer la victime et les témoins afin de les rassurer et les déculpabiliser en postévènement en leur donnant une rétroaction positive sur leur dévoilement et s'assurer que le sentiment de sécurité soit renouvelé;
- Rencontrer l'agresseur en postévènement, lui faire signer un contrat d'engagement et s'assurer que les moyens mis de l'avant pour l'accompagner soient efficaces;
- Au besoin, recommander les élèves impliqués à un service professionnel (psychoéducation, travail social, etc.);

8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes :

- Rédiger un contrat d'engagement signé par l'agresseur et ses parents (en s'appuyant sur le document « Comment juger de la gravité d'un comportement d'intimidation » de la CS des Rives-du-Saguenay);
- Identifier des gestes réparateurs à effectuer par l'agresseur;
- Déployer un plan d'action visant à accompagner l'agresseur visant à l'aider à développer ses habiletés sociales (au besoin);
- Suspendre l'élève de l'école (au besoin);
- Formuler une plainte officielle à la police (au besoin).

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :

- S'assurer que chacune des étapes du plan de lutte a été respectée;
- Confirmer régulièrement auprès de la victime si les actes d'intimidation et de violence ont cessé;
- Inviter les parents des victimes, témoins et agresseurs à informer l'école si leurs enfants font part d'événements de récurrence;
- Assurer une observation périodique par le personnel dans des lieux stratégiques;
- Encourager l'agresseur et nourrir son estime de lui en cas de non-récurrence et de modification positive du comportement.